



# LA LETTRE DE XVI<sup>e</sup> DEMAIN

N° 49 MARS 1989

ISSN 029117 CCP 77.44.41 P

## DERNIERES NOUVELLES .....

Le C.M.S.D., - Centre Associatif Mesnil Saint-Didier, nous ouvre ses portes dès le Lundi 3 Avril, de 14 à 17 h.30 - 25, rue Mesnil, dans la Halle Saint Didier.

XVI° DEMAIN (Décembre 1988) et INFO 16 (Mars 1989) vous l'ont déjà abondamment décrit. Et nous y tiendrons notre prochaine Assemblée Générale.

Mais, nous voulons redire notre joie d'ouvrir enfin cette Maison que nous souhaitions tous, Elus, Associations et Habitants. Elle est belle, gaie, confortable, et nous avons pu participer à sa conception, à son aménagement avec une grande liberté.

A tous ceux qui nous ont aidés :.MERCI, MERCI, MERCI.

## LE FUTUR PARC DE PASSY

L'occupation, en 1948, du Stade Duvignaud de Laneau par les bâtiments "provisoires" du Ministère de la Reconstruction prend fin en 1989/1990.

Le projet d'aménagement de cet espace a été choisi, en 1988 par un Jury où, à la demande du Ministre M. MEHAIGNERIE, et en raison de ses nombreuses interventions pour la conservation d'un espace vert et la construction d'équipements de quartier, XVI° DEMAIN était invité à participer.

Une réserve importante de jardin était précisée au programme ministériel. Les plus récentes maquettes le montrent encadré par les immeubles de la Rue Marcel Proust (sous le niveau Raynouard), ceux de la rue Boylesves en rangées décalées et les "cubes" prolongés de l'avenue Kennedy, tandis que l'ouest du quadrilatère s'ouvre sur les futaies de l'Hôtel de Lamballe.

Nous avons peur que la rigidité de ce cadre et la symétrie préexistante conduisent le Paysagiste à un traitement formaliste peu ouvert aux jeunes et aux promeneurs.

Et nous avons rencontré, dans son atelier surplombant le canal de l'Ourcq, Madame GUSTAFSEN, artiste danoise qui travaille à Paris, chargée de l'aménagement de cet espace central, âme du projet "le jardin merveilleux d'Alice au Pays des Merveilles" dont parlaient les architectes BONNIER et SOLER.

Madame GUSTAFSEN nous a longuement exposé les principes de composition adoptés pour ce terrain privilégié, préférant l'unité d'un petit parc de 13.500 m<sup>2</sup> à une mosaïque de jardins.



Les lecteurs de nos Lettres 45 et 47 savent déjà la tonalité généralement négative des observations recueillies au cours de l'enquête publique et transformées en assentiment par un Commissaire Enquêteur pince-sans rire.

Baptisé "Serre livres" ou "casse noix", le projet CACOUB consistant en deux volumes de bureaux atteignant 56 mètres pour affirmer la limite de Paris n'avait pas soulevé plus d'enthousiasme, mais le Conseil de Paris a approuvé le plan de zone dès le 11 Juillet 1938.

Et puis le symbolisme de la Porte a été officiellement abandonné pour l'idée de la continuité intermunicipale, et les immeubles de M. CACOUB ramenés à 31 m. pour "entrer dans le rang", la tour du Palais des Congrès restant seule dominante.

M. Bertrand Warnier, Urbaniste désigné par un accord Ville Etat pour organiser le rond point en un "espace prestigieux à l'échelle de la Concorde" fait de cette Tour la tête d'une composition nouvelle : son axe est perpendiculaire à celui de la perspective Etoile Défense.

C'est une rotation de 90° autour de la future Flamme Commémorative de la Résistance confiée à M. DEBRE, au centre du terre plein dont la pelouse, plus étendue que celle du Parc des Princes, sera rétablie cinq mètres plus bas.

Une couronne d'arbres délimitera, en niveau actuel, ce nouvel espace, largement ouvert sur la perspective Grande Armée et de Gaulle, tandis que la promenade éliptique abritée en contre bas commandera, à moins de 5 mètres, le rayonnement des circulations piétonnières (métro, R.E.R. "parkings"). Une galerie marchande réduite (café, informations, etc...) pourra s'y tenir.

La façade du Palais des Congrès entièrement rénovée perd ses tentacules actuels mais gagne un parvis majestueux, prolongé de part et d'autre par des portiques légers.

La gare des autobus de tourisme est prévue sur l'avancée centrale du Palais où de nouveaux bureaux viendront affirmer la capacité du Centre International de Paris.

L'accroissement de la circulation automobile induite pour l'ensemble du programme Z.A.C. est évalué à 5 % chiffre apparemment sous-estimé. M. BOUVIER nous précise que l'étude, sur plusieurs cas analogues, justifie les chiffres présentés au dossier d'enquête, les nouvelles ressources offertes par les transports en commun étant également prises en compte.

Réserves faites des surfaces excessives accordées aux bureaux au détriment du logement, nous avons apprécié le projet de composition urbaine classique de M. WARNIER comme une réussite : respect de l'axe Défense Etoile et création d'un paysage, enfin humanisé.

### LES HORREURS DE PARIS

Emprunter la voie Georges Pompidou, près de la rue Wilhem est un sport dangereux : le flot de voitures est ininterrompu et menaçant... Mais enfin intégré dans le flot, quel bonheur de regarder le paysage : la Seine majestueuse, les tours de Beaugrenelle, féériques lorsqu'elles s'éclairent la nuit, les ponts qui se succèdent : Mirabeau où l'on rêve avec Appolinaire, Grenelle et ses statues et la gaieté bleu clair du pont R.E.R. Et brusquement, le charme se rompt : l'Ile aux Cygnes disparaît presque totalement derrière d'immenses panneaux publicitaires, fixés sur des péniches. Jour après jour, tout au long de la Seine, comme des champignons vénéneux, ces panneaux se multiplient.

A-t-on le droit de gâcher un site aussi prestigieux ?

Qui autorise de pareilles laideurs ? Que dit la Commission des Sites tellement sourcilleuse en d'autres lieux ? Que dit Paris ? Que dit la Région ? Que dit l'Etat ?

La loi sur la Publicité aurait-elle oublié de veiller sur les voies navigables ?

Déjà, les premiers touristes du printemps se moquent et photographient avec étonnement un tel saccage.

<sup>-O-O-O-O-O-O-O-</sup>  
N.B. Contre toute apparence les administrations de tous niveaux ne sont pas désarmées devant de telles incongruités : en lointain héritage de la fameuse Loi de 1881 elles disposent en matière d'affichage et de publicité de 13 lois, 12 décrets et de références à sept Codes (Communes ; impôts ; Santé Publique ; Débits de boissons ; Route ; électoral et pénal (bonnes moeurs).

Pour s'en tenir à la loi du 29 Décembre 1979 il s'agit ici de la "publicité sur véhicules terrestres, sur l'eau et dans les airs"... "équipés à des fins essentiellement publicitaires" passibles de réglementation selon l'article 14. Et d'autant plus qu'ils sont "pourvus de sources lumineuses spécialement prévues à cet effet". (Art. 12 ; D. 21.11.1980)

Le Règlement général de police de la navigation intérieure interdit d'ailleurs (art. 3.05) de "porter des pavillons ou panneaux, notamment publicitaires, susceptibles de gêner la visibilité..."

Installé en bordure d'une voie rapide, dans une perspective fluviale universellement admirée cet affichage sans vergogne appelle évidemment "le traitement rapide et global de certaines zones particulièrement agressées par la publicité" prescrit par la circulaire du Ministre de l'Urbanisme et du Logement en date du 15 mars 1983.

#### TOMBES SUR LA TETE !

Il ne s'agit pas ici des dieux de l'Afrique australe, mais bien des responsables qui ont choisi, avec le plus mauvais goût de célébrer le centenaire de la Tour Eiffel.

Jour et nuit, vulgaire, trop cru, trop important : ce "100 ans" face au XVI<sup>e</sup> est un massacre artistique.

Nous n'avions pas assez manifesté notre joie lorsque fut réalisée la prestigieuse dentelle de lumière qui illumine maintenant la tour ; cette réussite parfaite mettait au coeur de chacun un calme sentiment de perfection.

Nous souhaitons qu'il ne soit pas trop tard, pas trop "cher" (mais la beauté a-t-elle un prix ?) et que l'on fasse preuve d'un peu d'humilité (la Ville ? les responsables de la Société de la Tour ?) pour qu'on nous rende l'arachnéenne lumière qui veillait sur la Capitale.

#### LE CARREFOUR ALBERT de MUN/ AVENUE PRESIDENT WILSON

se caractérise, en son point d'entrée, par un passage piétons engendrant pour ces derniers de fortes sensations d'insécurité.

En effet, depuis le Trocadéro, par une forte pente, les automobilistes sont entraînés vers le feu dont une flèche libère leur flux vers la Seine, passage obligé du trafic rive-droite/rive gauche par le Trocadéro.

Ce flux se caractérise aux heures ouvrables par de longs autocars touristiques, des taxis et autres véhicules lesquels, se pensant prioritaires, veulent passer envers et contre tout. La forte pente mentionnée plus haut les incite à accélérer pour bénéficier de la flèche et les malheureux piétons qui, venant du Trocadéro, se dirigent vers Iéna n'ont plus qu'à prier le ciel de passer sans être écrasés car ils se trouvent vite isolés du fait de l'arrivée de feu vert pour le flot montant de la Seine par la rue Albert de Mun.

Certes, peu d'accidents sont à déplorer, mais les sensations d'insécurité ne sont pas faciles à prendre en compte.....

#### Des SOLUTIONS :

- soit la flèche Wilson/de Mun depuis Trocadéro est neutralisée aux heures de pointe et installation d'un panneau clignotant signalétique "priorité piétons"
- soit un massage piétons souterrain reliant l'flot du Palais d'Iéna à la zone de promenade des Jardins du Trocadéro est aménagé à cet endroit.

#### AIRPARIF

Paris et la Région Parisienne regroupent près de 1/5° de la population de la France - 22 % des emplois et génèrent 27 % de produit intérieur brut : cette activité induit une pollution atmosphérique importante et dès 1956, Paris se trouvait doté de réseaux capables d'en mesurer l'importance. Ils dépendaient d'organismes différents, d'où une dispersion des moyens, et en 1979 une structure associative AIRPARIF regroupait Etat, Collectivités locales, industriels, pour rationaliser et moderniser les instruments de mesure d'un réseau automatique de surveillance et d'alerte à la disposition de tous.

XVI° DEMAIN a pu visiter ces installations avec la Commission de l'environnement.

Trois sources de pollution y sont étudiées :

- celles des installations artisanales et industrielles : elles sont peu importantes à Paris, relativement peu industrialisé par rapport à la banlieue.
- les installations fixes de combustion : chauffage domestique, usine d'incinération des ordures ménagères, incinérateurs hospitaliers.
- la circulation automobile : c'est un problème préoccupant en Ile de France et surtout à Paris. A titre d'exemple on note que près de 2,65 millions de véhicules entrent et sortent tous les jours de Paris entre 6 et 21 heures, aux heures de pointe plus de 800.000 voitures sont présentes à Paris - dont 120.000 en mouvement.

Le réseau de surveillance de la pollution comporte 300 capteurs (121 dans Paris). Ils mesurent : soufre, plomb, oxydes d'azote, ozone, hydrocarbures, etc...

Certains niveaux de pollution se sont améliorés depuis quelques années grâce en particulier à des mesures techniques et administratives.

Dans plusieurs domaines - et en particulier l'ozone - les pollutions sont en général inférieures aux normes européennes.

Des enquêtes épidémiologiques, de préférence faites sur des enfants d'âge scolaire, sujets neufs, parce qu'ils ne fument pas et qu'ils ne sont pas encore exposés à des pollutions professionnelles - ont pu étudier l'absentéisme, les symptômes respiratoires, etc... Conclusions étonnantes : peu d'effets des pollutions sur la santé des enfants - qui ne sont pourtant pas à l'abri du tabagisme de leurs parents...

D'autres études ont été faites sur les végétaux où l'amélioration notable de la situation atmosphérique a permis la réapparition de certaines espèces comme les paulownia - et sur la conservation des bâtiments historiques.

Toutes ces études permettent à AIRPARIF de conseiller les pouvoirs publics qui peuvent envisager alors des mesures diverses : réglementation de zones sensibles, augmentation des services offerts en matière de transports en commun, vérification - et amendes - des véhicules automobiles, travaux routiers... et lorsqu'un seuil critique de pollution leur est signalé : alerte qui impose aux principaux utilisateurs de réduire leurs émissions.

Une camionnette labo circulera prochainement et permettra de répondre à des demandes d'urgence, et des équipements nouveaux mis en place à l'occasion du renouvellement des installations de l'usine d'incinération et de la construction de la chaufferie du chauffage urbain, toutes deux à St Ouen.

Après l'émoi provoqué par la forte augmentation de la pollution atmosphérique sur Paris et la Région Parisienne, en janvier cette année où la presse évoquait "la cocotte minute urbaine" "le fond de l'air est fou", il est sans doute utile de noter que la surveillance de ces pollutions nombreuses et diverses ne coûte que 0,50 frs par personne et par an à la communauté.

#### PETIT COURS DE CHIMIE...

La fumée de cigarette contient plusieurs centaines de substances au nombre desquelles on compte la nicotine, l'oxyde de carbone, des substances connues pour être cancérogène et mutagènes, telles que le polonium radioactif, la benzo(a)pyrine, le diméthylbenzo(a)anthracène, la diméthylnitrosamine, le naphthalène et le méthyl-naphthalène. La toxicité de nombreux autres constituants n'a pas encore été évaluée. La composition des cigarettes n'est pas divulguée et il n'y a pas obligation en la matière. Après inhalation, active ou passive, de la fumée de cigarette, ces diverses substances passent dans le système vasculaire pulmonaire et sont diffusées par voie sanguine, dans l'ensemble du corps.

#### LES ENFANTS GÂTÉS

Tandis que la C.O.B. s'attache à débusquer au bénéfice du fisc les enfants gâtés connus (depuis peu comme initiés) ceux que Belmondo et Anconina personnifient connaissent au cinéma un certain succès.

Il en est d'autres par le monde, mais XVI° DEMAIN a aussi les siens ! Ce sont les destinataires de notre Lettre, membres inscrits à la mémoire infidèle, insensibles à nos appels de cotisations.

La Lettre qui leur parvient, gracieusement, après 2 ans - voire 3 - devient une prime à l'infidélité que nos adhérents fidèles pourraient nous reprocher.

C'est pourquoi cette "oeuvre de bienfaisance" cessera cette année de s'exercer.